



Communiqué de presse
Décembre 2023

Lancement d'une nouvelle étude métier afin d'améliorer les conditions de travail des dallagistes

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), l'Union de la Maçonnerie et du Gros Oeuvre (UMGO - FFB), l'Union Nationale des Entrepreneurs des Sols Industriels (UNESI - FFB) et l'OPPBTP engagent une étude métier portant sur les conditions de travail d'une activité usuelle et représentative du métier, la réalisation de dallages, radiers, dalles, planchers en bétons armés. A partir d'informations quantitatives et qualitatives issues d'observations sur le terrain et de la conduite d'entretiens, les partenaires, en collaboration avec les services de prévention santé au travail, souhaitent mettre en œuvre des pistes d'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des professionnels concernés, notamment pour prévenir le risque de troubles musculosquelettiques.

Mieux prévenir les risques liés à une activité professionnelle peu connue mais répandue

La réalisation de dallage ou de dalles béton concerne un grand nombre d'entreprises du BTP. A l'initiative de la démarche, l'UNESI est l'union syndicale qui, au sein de la FFB, regroupe les entreprises spécialisées dans les dallages industriels, dalles, radiers et planchers béton nécessitant dans la plupart des cas une finition mécanique. Leurs surfaces coulées sont généralement de 600m². La réalisation de dalles est assurée également par des entreprises spécialisées dans la mise en œuvre de béton dans les planchers, en construction neuve ou réhabilitation lourde, d'habitations individuelles ou collectives ou de bâtiments tertiaires, sans avoir le caractère de surface industrielle. Leurs surfaces coulées sont plus petites, d'environ 100m². Dans ce cas, les salariés concernés travaillent principalement pour des artisans maçons, des constructeurs de maison individuelles et des entreprises de gros-œuvre adhérentes de la CAPEB ou de l'UMGO - FFB. Dans chacune de ces situations, les modes opératoires et procédés de mise en place sont très proches. Il apparaît cependant que ces professionnels sont soumis à des risques répétés de contraintes physiques ou de cadences imposées, à l'origine d'un risque accru de troubles musculosquelettiques. Ils utilisent également des produits chimiques et peuvent être exposés à des risques d'inhalation de poussières minérales de compositions diverses.

Une étude métier qui repose sur une méthodologie d'intervention spécifique

La CAPEB, l'UMGO-FFB, l'UNESI-FFB et l'OPPBTP se sont rapprochés en vue de réaliser une étude métier afin d'améliorer les conditions de travail des dallagistes. Cette étude entre dans le cadre de la priorité n°3 du plan stratégique @Horizon2025 de l'OPPBTP : « Réaliser l'ingénierie prévention des métiers de demain, avec l'objectif d'une prévention intégrée dès la conception, portée par l'innovation ».

L'étude métier repose sur une méthodologie d'intervention dénommée « Méthode d'Analyse et d'Evaluation des Conditions de Travail » (MAECT). Celle-ci s'appuie sur l'observation en continu

d'une équipe pendant sa journée de travail, dans sa zone d'activité, dans au moins trois entreprises différentes pour évaluer les conditions de travail des situations observées. Cette observation est enrichie par des mesures en métrologie, des entretiens menés avec des salariés et l'équipe d'encadrement, ainsi qu'une analyse documentaire. Une fois les différents chantiers analysés et restitués, une instance d'amélioration des conditions de travail est mise en place afin de mettre en place des pistes d'actions adaptées.

Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec les équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail des entreprises participants à l'étude.

Une situation de travail représentative du métier des dallagistes

L'étude métier se concentre sur la réalisation de dallages, dalles, planchers en béton armé sur des chantiers de construction neuve, extension ou réhabilitation lourde. En effet, il s'agit d'une situation de travail fréquente et représentative de l'ensemble des facteurs de risques auxquels les dallagistes sont exposés, tels que les risques de TMS liés aux poids portés, aux postures contraignantes, ainsi qu'aux cadences de travail.

Afin de couvrir l'ensemble des pratiques, l'étude métier permettra d'observer quatre chantiers issus d'entreprises volontaires et adhérentes de chacune des Organisations professionnelles participant au projet :

- Deux chantiers de construction neuve avec dallage de type industriel ;
- Un chantier de construction de maison individuelle neuve ;
- Un chantier de construction neuve ou de réhabilitation avec planchers de construction.

Dans les quatre cas, la surface de dalle sera de 100 m² minimum.

La première phase permettra d'observer au plus près les conditions de travail d'une équipe de 2 à 3 opérateurs sur une ou deux journées consécutives, selon 21 facteurs répartis en quatre thèmes : l'organisation, l'environnement et les risques, l'activité physique ainsi que l'activité mentale.

La métrologie réalisée sur cette étude portera spécifiquement sur :

- Les poussières inhalables ;
- L'ambiance sonore ;
- La cardiofréquencemétrie ;
- La mesure de vibrations mains-bras ;
- La température et l'hygrométrie.

Une instance d'amélioration des conditions de travail sera constituée à la suite de cette étude afin de proposer des solutions pratiques et facilement applicables, quelle que soit la taille de l'entreprise concernée.

Les observations et analyses sur chaque chantier débutent au mois de mars 2024. La restitution des résultats de l'étude est prévue pour le deuxième trimestre 2025.

Retrouvez tous les études métiers de l'OPPBTB publiées [ici](#).

À propos de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

La CAPEB, organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés).

La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour).

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent :

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés

- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés du bâtiment
 - 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
 - Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)
- https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

À propos de l'Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvre (UMGO - FFB)

Avec 460 000 actifs, 55 milliards € de chiffre d'affaires, la maçonnerie / gros œuvre est un secteur majeur de l'économie française. L'UMGO - FFB rassemble 15 000 entreprises de toutes tailles qui emploient 2/3 des salariés du secteur et réalisent 2/3 de son chiffre d'affaires. Elle a 6 missions essentielles : fédérer les entreprises, les défendre, communiquer, promouvoir le métier, anticiper, innover.

<https://www.ffbatiment.fr/organisation-ffb/unions-syndicats-metier/umgo>

À propos de l'Union Nationale des Entrepreneurs des Sols Industriels (UNESI - FFB)

L'UNESI – FFB rassemble environ 150 entreprises, dont 100 spécialisées, de toutes tailles de 5 à 100 salariés, qui emploient 1/5 des salariés du secteur de la construction et représentent 11 à 13 Mm²/an, en considérant uniquement le marché du dallage industriel.

Avec une surface de chantier moyen de 600 de m² et un marché des produits pour couches d'usures ou décoratives de 40 000 t/an, la profession des sols industriels a considérablement évolué et continue à se diversifier pour l'avenir du métier. Les entreprises de l'UNESI sont aussi amenées à intervenir fréquemment pour la réalisation des planchers des logements collectifs, des bâtiments tertiaires et même parfois pour certains ouvrages de génie civil voire pour les constructions individuelles nécessitant une finition spécifique.

L'Union est l'une des composantes "métier" représentées au sein du Pôle Gros Œuvre de la FFB au côté de l'UMGO - FFB, l'UNEEF - FFB, l'UNECP - FFB et du SFMR - FFB.

À propos de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP)

L'OPPBTP est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielle et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
Solange.delpech@oppbtp.fr
Timothée Boyrivent • 01 46 09 26 54
Timothee.boyrivent@oppbtp.fr

